

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du mercredi 30 juin 2021

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame WALIDI-ALAOUI

Convocation envoyée le 24 juin 2021

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 71

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 8

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Patrick AUDARD
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Madame Hana WALIDI-ALAOUI
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur José ALMEIDA	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Marien LOVICH	Madame Catherine VICTOR
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Laurent GOBET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Laurence FAVIER	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Céline TONOT
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Jean-Marc RETY
Madame Géraldine CHEDOZ suppléante de M. Jean-Claude GIRARD	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Céline RENAUD	Madame Monique BAYARD
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Catherine GOZZI
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Laurence GERBET	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Benoît BORDAT	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Christine MARTIN	Monsieur Olivier MULLER	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Cyril GAUCHER
Madame Océane CHARRET-GODARD	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
	Monsieur Lionel SANCHEZ	
	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	

Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Madame Kildine BATAILLE	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
Monsieur Patrick CHAUPUIS	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Gaston FOUCHERES	Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Gérard HERRMANN pouvoir à Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
Monsieur Philippe BELLEVILLE	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Madame Océane CHARRET-GODARD

OBJET : DEPLACEMENTS, MOBILITES ET ESPACE PUBLIC**Réalisation d'aménagements cyclables structurants – Approbation des projets 2021 - Demandes de subventions**

En lien avec le Programme d'Orientations et d'Actions Déplacements du PLUi-HD, en particulier l'action B2 « *Poursuivre l'aménagement d'un réseau cyclable intercommunal, pour un maillage continu et sécurisé afin d'atteindre 12 % de part modale en 2030* », six opérations structurantes cyclables sont prévues dans le cadre du programme 2021 :

- la liaison Dijon – Longvic : route de Dijon,
- la liaison Dijon – Chenôve : avenue Roland Carraz,
- la requalification du carrefour Salengro à Dijon,
- la liaison communale de Chevigny-Saint-Sauveur : boulevard John Fitzgerald Kennedy,
- la liaison communale de Saint-Apollinaire : aménagement du chemin de chantier existant parallèle à l'avenue Georges Bril,
- la liaison Dijon – Fontaine-lès-Dijon – Ahuy : route d'Ahuy / route de Dijon.

Les aménagements s'inscrivent dans la carte du schéma directeur 2004 mise à jour en 2019 ainsi que dans le nouveau schéma directeur en cours d'élaboration.

La liaison Dijon-Longvic depuis le parc de la Colombière jusqu'au centre de Longvic a pour objectif de renforcer et de sécuriser les échanges entre ces deux communes. Cette portion sera raccordée aux pistes cyclables des allées du Parc. Ainsi l'axe Dijon-Longvic sera sécurisé dans son intégralité. Les travaux sont envisagés à partir de l'automne 2021 pour un montant estimé à 1 500 000 € HT.

L'aménagement de l'avenue Roland Carraz sur la liaison Dijon-Chenôve permettra de sécuriser l'accès à une partie de la zone d'activité. L'avenue Roland Carraz, en continuité de l'avenue Jean Jaurès, est un axe très routier. L'objectif est de rendre l'avenue plus urbaine en réduisant l'emprise de la voiture au profit des mobilités actives et des transports collectifs. Les travaux sont envisagés à partir à l'automne 2021 pour un montant estimé à 300 000 € HT.

La requalification du carrefour Salengro à Dijon permettra de résoudre la discontinuité cyclable aujourd'hui existante entre le boulevard Mansart (aménagé en 2020) et le boulevard Robert Schumann. Ce carrefour s'inscrit dans l'aménagement d'une « rocade » cyclable sur les boulevards dijonnais. Les travaux sont envisagés de fin 2021 à début 2022, pour un montant estimé à 500 000 € HT.

La liaison communale de Chevigny-Saint-Sauveur sur le boulevard John Fitzgerald Kennedy fait partie d'un itinéraire structurant de la métropole entre Dijon et Magny-sur-Tille en passant par Quetigny et Chevigny-Saint-Sauveur. La portion Dijon-Quetigny est déjà aménagée, tout comme un tronçon sur la commune de Chevigny-Saint-Sauveur. L'aménagement du boulevard John Fitzgerald Kennedy permet d'anticiper la future requalification des boulevards Jan Pallach et Salvador Allende déjà en réflexion. Les travaux sont envisagés de fin 2021 à début 2022, pour un montant estimé à 300 000 € HT.

La liaison communale de Saint-Apollinaire a pour objectif de compléter l'aménagement réalisé par le Département de la Côte-d'Or entre Varois-et-Chaignot et Saint-Apollinaire. La conversion du chemin de chantier existant parallèle à l'avenue Georges Bril permettra de desservir le nouveau site du DFCO depuis Dijon en passant par le centre-ville de Saint-Apollinaire (piste cyclable sur route de Gray) et depuis Varois-et-Chaignot. A terme, ce tronçon fera également partie d'un itinéraire départemental entre Arc-sur-Tille et Varois-et-Chaignot en passant par Saint-Apollinaire. Les travaux sont envisagés à l'automne 2021 pour un montant estimé à 100 000 € HT.

La liaison Dijon-Fontaine-lès-Dijon-Ahuy a pour objectif de sécuriser cet axe très emprunté. Elle permettra d'améliorer la desserte cyclable au nord de Dijon à la fois pour des déplacements utilitaires et des déplacements de loisirs. En effet, de nombreux cyclotouristes et cycloportifs empruntent déjà la route d'Ahuy et la route de Dijon pour sillonner la campagne environnante. Compte-tenu de la superposition de divers projets ayant un impact sur cet axe routier (échangeur de la LINO, projet urbanistique Venise 2), les travaux cyclables seront au mieux réalisés en 2022. Toutefois, afin d'assurer une bonne prise en compte des cyclistes dans chacun des projets, les études se dérouleront en 2021. Le montant estimé des travaux est aujourd'hui de 1 000 000 € HT.

Dijon Métropole sollicitera donc toutes les aides susceptibles d'être accordées au taux maximum, notamment auprès de l'Etat, dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, et de la Région Bourgogne-Franche-Comté, en sa qualité d'autorité de gestion du programme opérationnel FEDER/FSE, ainsi que sur ses fonds spéciaux.

Le coût total de ces opérations est donc estimé à 3,7 M€ HT.

Vu l'avis de la commission déplacements, mobilités et espace public,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** les projets de réalisation des six opérations structurantes dans le cadre du programme 2021 - 2022 d'aménagements cyclables,
- **d'autoriser** Monsieur le Président, ou, par délégation, le Vice-Président concerné, à solliciter, au taux maximum, pour la réalisation de ces travaux, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées, notamment auprès de l'Etat, dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, et de la Région Bourgogne-Franche-Comté, en sa qualité d'autorité de gestion du PO FEDER/FSE, ainsi que sur ses fonds spéciaux,
- **de dire** que le financement de ces travaux sera assuré sur les crédits prévus aux budgets primitifs 2021 et 2022 du budget principal de Dijon métropole,
- **d'autoriser** Monsieur le Président, ou, par délégation, le Vice-Président concerné, à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de ces décisions.

SCRUTIN	POUR : 79	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 8 PROCURATION(S)	